

ZOOM THEATRE

Règlement intérieur et pédagogique

Organisme de formation : **ZOOM THEATRE** (certifié QUALIOPF au titre des actions de formations)

Siège social : 4 Rue Marie Stuart 75002 PARIS

N° Siret : 413 626 375 000 47 / Code NAF : 9001Z

N° de déclaration d'activité : 11755855675

Président : Jean-Luc LOPEZ

Lieu de la formation : Théâtre Le Mélo d'Amélie au 4 Rue Marie Stuart 75002 PARIS

REGLEMENT INTERIEUR ET PEDAGOGIQUE

ZOOM THEATRE est un organisme de formation professionnelle continue agréé et spécialisé dans l'improvisation et la direction d'acteurs sur scène et face caméra, qui attend de vous :

- Ponctualité
- Assiduité
- Travail personnel et en équipe, soutenu et régulier
- Respect des règles de vie commune

1. PRÉSENCE AUX COURS

- La présence à tous les cours est fortement conseillée
- Un état des présences est fait à chaque début de cours et une feuille d'émargement est signée après chaque semaine

- La ponctualité

- La ponctualité, qualité essentielle pour les métiers que vous exercez, est requise pour les cours.

- L'assiduité

- En cas d'absence prévue ou imprévue et quel qu'en soit le motif, le stagiaire doit en informer le responsable pédagogique.

2. DISCIPLINE

Il est formellement interdit de :

- perturber le bon fonctionnement du groupe et le déroulement des cours (bavardages, activités sans rapport avec le cours, attitude inconvenante...).
- fumer et manger dans le théâtre.
- introduire, distribuer et consommer toute boisson alcoolisée ou substance toxique.
- introduire des objets à caractère dangereux, inflammables ou illicites.

ZOOM THEATRE

Règlement intérieur et pédagogique

- Comportement général

ZOOM THEATRE attend de vous, en toutes circonstances, un comportement correct qui implique le respect en toute circonstance des valeurs :

- de tolérance,
- de laïcité,
- de liberté d'expression,
- du respect de la personne

- Propreté

- Les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés par terre. Des cendriers sont mis à disposition dans le théâtre.
- Les stagiaires sont responsables de la propreté du bar. Ils doivent impérativement débarrasser leur table avant de quitter les lieux.

3. SECURITE

Comme tout établissement recevant et ouvert au public (ERP), ZOOM THEATRE se doit de respecter les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Vous trouverez ci-joint les règles à respecter. Il vous est demandé de respecter impérativement toutes les règles de sécurité :

- Interdiction de fumer à l'intérieur du théâtre.
- Interdiction d'intervenir sur une installation électrique ; les interventions électriques, quelles qu'elles soient, ne peuvent être effectuées que par un personnel habilité.
- Les manœuvres d'accrochage, de transport et plus généralement les manipulations de matériel, ne peuvent se faire que sous la direction d'un formateur habilité.

- Procédure à suivre en cas d'incendie ou d'incident :

Le règlement intérieur de sécurité a pour objectifs de vous informer sur les procédures à suivre en cas d'évacuation ou accident et pose les bases nécessaires pour une meilleure sécurité. Nous vous demandons de le lire attentivement et de le respecter :

A- Vous décelez un début d'incendie :

- . Prévenir par le moyen le plus rapide le personnel administratif le plus proche
- . Évacuer dans le calme par les sorties de secours les plus proches de vous
- . Une fois évacué, ne pas tenter de revenir dans le théâtre

ZOOM THEATRE

Règlement intérieur et pédagogique

B- En cas d'incendie électrique - électrocution

- . Ne pas toucher la victime
- . Couper immédiatement le courant électrique
- . Avertir le plus rapidement possible de personnel administratif
- . Conservez le calme auprès de vous

4. MATÉRIEL

- Le matériel, qu'il soit utilisé de tournage ne doit jamais être laissé sans surveillance ; en fin d'utilisation, il doit être rangé dans un local fermé, selon les instructions données par la direction.

5. ÉVALUATIONS

- Des retours réguliers vous sont donnés pour vous permettre de vérifier votre niveau et donc de porter l'effort sur vos faiblesses.

6. COMMUNICATION

- L'utilisation des outils de communication se fait dans le respect du droit et des règles déontologiques.
- Les documents, supports de cours, études de cas, (textes, images, rushs vidéos, films...) sont destinés à votre usage personnel ; leur reproduction est interdite.

Jean-Luc LOPEZ
Président de Zoom Théâtre

